Des services pour vous faciliter la vie

> Vos **remboursements en 24 heures.**

> L'**Espace Assuré : votre compte personnel en ligne**

Tout savoir sur votre contrat, vos remboursements, c'est possible et accessible en ligne 24h/24

- d'économies : moins d'appels, moins de papier,
- d'écologie : vos documents en ligne accessibles à tout moment,
- de réactivité : vous attendez un remboursement ? Dès qu'il est réalisé, vous le visualisez en ligne.

> Carte de **Tiers Payant** à présenter à votre pharmacien, votre opticien ou votre dentiste pour éviter l'avance d'argent.

> **APRIL Assistance :** votre assistance médicale et juridique santé 24h/24, pour garder l'esprit libre !

APRIL Assurances **à vos côtés**

> Nos équipes spécialistes sont à votre disposition du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30 et le samedi de 9 h à 12 h pour répondre à vos questions.

Notre engagement, **votre satisfaction**

Une société certifiée ISO 9001(1) version 2000

- Vous apporter la qualité au prix juste
- Vous garantir un traitement en 24h
- Vous simplifier l'assurance
- Vous protéger surtout en cas de difficulté
- Vous faire profiter de services en ligne sur april.fr
- Vous satisfaire

APRIL GROUP, **changer l'image de l'assurance**

A sa création en 1988, APRIL GROUP a pris l'engagement de changer l'image de l'assurance en plaçant le client au sein de son organisation.
Aujourd'hui, ce sont plus de **2 millions d'assurés** qui confient chaque jour la protection de leur famille et de leurs biens, de leurs salariés, de leurs entreprises aux 2 456 collaborateurs et 61 sociétés du groupe.

Réf. 13992 - Document non contractuel - L'ensemble des marques, logos, charte graphique et argumentaire commerciaux figurant dans le présent document, sont déposés et sont la propriété d'APRIL Assurances SA. Toute reproduction, partielle ou totale desdits éléments et textes de toute nature, est interdite et fera l'objet de poursuites judiciaires. (1) Activité certifiée : conception et gestion de contrats d'assurance de personnes.

L'intégralité de nos engagements sur www.april.fr

Pour choisir une couverture adaptée, contactez votre assureur-conseil

JD ASSURANCES
www.jurassur.com
BP 362
39105 DOLE
Tél : 06 71 88 53 93
Email : contact@jurassur.com

APRIL ASSURANCES UNE SOCIÉTÉ APRIL GROUP

Siège social,
Immeuble Aprilium
114 boulevard Marius Vivier Merle
69439 LYON Cedex 03
Fax 04 78 53 65 18 - Internet www.april.fr

S.A. au capital de 500 000 € - RCS Lyon 428 702 419 - Intermédiaire en assurances - Immatriculée à l'ORIAS sous le n° 07 002 609 (www.orias.fr) APRIL Optimalis Santé est un contrat conçu et géré par APRIL Assurances et assuré par Société Mutuelle Mieux Etre. La garantie Assistance Médicale est assurée par MUTUAIDE Assistance et la garantie Protection Juridique Santé par SOLUCIA Protection Juridique.

Votre complémentaire santé vous accompagne au quotidien et pour longtemps !

APRIL Optimalis Santé

Le contrat qui couvre aussi les médecines naturelles et l'automédication

Un contrat qui vous offre plus de liberté et de sécurité

> Aucune limite d'âge à l'adhésion

> Une couverture immédiate, sans délai d'attente

Des garanties **qui s'adaptent à vos besoins** et prennent en charge **les soins les plus coûteux**

> 6 Niveaux de garanties et 2 renforts optionnels pour s'adapter à votre situation

> Des garanties renforcées en hospitalisation pour vous permettre de faire face sereinement aux coups durs de la vie :

- Des honoraires chirurgicaux jusqu'à 400% de la base de remboursement de la Sécurité sociale.
- Un forfait chambre particulière jusqu'à 80 € par jour.

Des remboursements dentaires (orthodontie et prothèses) jusqu'à 400% de la base de remboursement de la Sécurité sociale.

Nouveau : Le bonus Optique
Vous bénéficiez d'un forfait optique (de 50 à 350 € selon le niveau choisi), si vous n'utilisez pas votre forfait sur une année, l'année suivante, un bonus de 50 € vient s'ajouter au forfait de base. Vous pouvez cumuler jusqu'à deux bonus maximum soit 100 €.

Un contrat qui vous accompagne au quotidien

La garantie Médecines Naturelles
Elle prend en charge les soins non remboursés par la Sécurité sociale sous forme d'un forfait par personne assurée (de 60 € à 100 € selon le niveau et le renfort de garantie souscrits).
Ce forfait prend en charge vos frais d'homéopathie, d'ostéopathie, de diététicien, de chiropractie, d'acupuncture ou de microkinésithérapie.
Il couvre également vos dépenses liées à l'achat de **vaccins non remboursés par la Sécurité sociale** : vaccin anti-grippe, fièvre jaune ou Hépatite A par exemple.

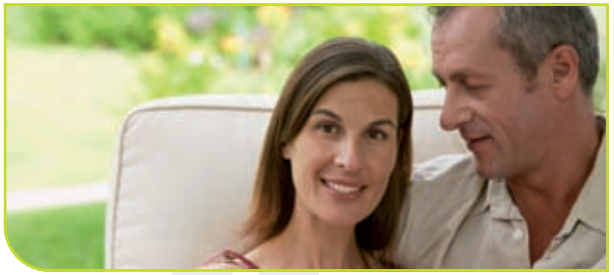

La garantie automédication
APRIL Assurances vous accompagne au quotidien et vous aide à développer un comportement responsable en matière d'automédication.

Ainsi avec APRIL OPTIMALIS Santé vous bénéficiez d'une garantie automédication qui vous assure le remboursement à hauteur de 50% des Frais Réels* de certains médicaments en libre service dans les pharmacies et non remboursés par la Sécurité sociale (médicaments mentionnés sur la liste AFSSAPS des médicaments en libre accès).

Les médicaments remboursés par ce forfait ont été sélectionnés par le directeur médical d'APRIL Assurances : ils combinent utilité pour les petits maux du quotidien et faible risque d'utilisation.
Il s'agit des médicaments contre la douleur, pour le traitement des troubles gastro-intestinaux et pour l'aide à l'arrêt du tabac.

* Dans la limite du montant du forfait mentionné dans le tableau des garanties par assuré et pour une année d'adhésion. Le montant du forfait varie en fonction des niveaux de garantie.

La tranquillité à un prix abordable !

Moins d'un euro par jour pour une personne de 50 ans demeurant à Nantes !

C'est **28,56 €** par mois*. Comparez !

Des avantages tarifaires réels :

- Pour les adhésions en couple, l'âge à prendre en compte est celui de la personne la plus jeune, un vrai avantage tarifaire !
- 15% de réduction si vous êtes TNS,
- 10% si vous êtes agricole,
- 50% si vous bénéficiez du régime Alsace Moselle.

Exemple de remboursement

> Monsieur et Madame Laurent , salariés de 59 ans résidant à Orléans

Ils paieront **96,87 €/mois** pour un niveau 3.

Mme Laurent : «*Lors de ma dernière visite chez mon médecin traitant généraliste, j'ai déboursé 25 €*».

- Sur cet acte, la base de remboursement de la Sécurité sociale est de 22 €. Elle me rembourse 70 % de 22 € soit 14,40 € déduction faite de la participation forfaitaire de 1 €.

- Le niveau 3 d'APRIL Optimalis Santé m'offre pour les soins médicaux dans le cadre du parcours de soins, une garantie à hauteur de 125 % de la base de remboursement de la Sécurité sociale.

Ma dépense de santé sera donc intégralement remboursée par APRIL Assurances (hors participation forfaitaire de 1 €).

* Exemple niveau 1 pour un travailleur non salarié de 50 ans habitant dans le département 44. Cotisation journalière calculée sur la base d'une cotisation mensuelle de 28,56 € TTC soit une cotisation annuelle de 342,72 € TTC.